

# GROUPE DE TRAVAIL REUNION TECHNIQUE D'APPROFONDISSEMENT



Tél : 01 47 70 91 69  
E-mail: [contact@fo-dgfip.fr](mailto:contact@fo-dgfip.fr)  
Web: <http://www.fo-dgfip.fr>

Numéro 43 du 9 août 2016

## GT Expérimentation SIE du 1er juillet 2016

### Une présence de plus en plus distante

*Un bilan des expérimentations et des évolutions des Services des Impôts des Entreprises (SIE) a été présenté lors du groupe de travail du 1<sup>er</sup> juillet au travers de quatre thèmes repris dans les documents joints : travail à distance, actualités de la gestion comprenant contrôle fiscal externe (CFE), surveillance et relance du pilotage, déploiement de RSP (refonte des systèmes de paiement) et organisation intégrée.*

La Direction Générale part du principe que les attentes des usagers et l'amélioration des outils informatiques permettent les évolutions qu'elle veut imposer.

Son questionnement se situe sur trois niveaux :

- Fin de la polyvalence et constitution d'équipes à compétence dominante : gestion, transverse et comptabilité.
- Expérimentation du travail à distance.
- Réflexions sur l'accueil des usagers.

#### Le travail à distance, c'est à quelle distance ?

Pour mémoire, l'administration distingue l'organisation déconcentrée multi-SIE de celle du mono-SIE, selon qu'il y ait fusion ou non (cf. notre compte rendu du 7 octobre 2014).

Sans surprise, elle considère le bilan comme très positif, aussi bien en termes qualitatifs que quantitatifs :

- Qualitativement : aucune difficulté technique significative n'est relevée (AVISIR et gestion) ; l'éloignement géographique et une moindre connaissance du terrain n'ont aucune

conséquence ; la mission à distance est transparente pour l'utilisateur et la qualité du service rendu constante.

- Quantitativement : les résultats sont nettement encourageants...

Une généralisation de l'expérimentation lui apparaît donc logique et le choix de chaque direction territoriale restera optionnel, sans cadrage strict de la direction générale.

Au cours des débats, la DGFiP a néanmoins reconnu son incapacité à maintenir le maillage territorial actuel et, en conséquence, sa volonté de mettre en place une présence fiscale à distance...

**F.O.-DGFiP** avait évoqué en octobre 2014 le risque de voir 60 % des SIE rayés de la carte. Ces propos trouvent malheureusement leur confirmation aujourd'hui.

La Direction Générale considère pourtant que le bilan de l'expérimentation est idyllique pour les redevables.

Ces considérations ne sont pas partagées par **F.O.-DGFiP** pour qui la notion de « présence à distance » est pour le moins contradictoire avec la bonne qualité du service rendu au regard des éléments dont nous disposons.

Il suffit en effet de lire les doléances des représentants des entreprises, notamment les petites, qui se plaignent, entre autres, de leurs difficultés face à une fiscalité complexe pour comprendre que la proximité demeure nécessaire.

Pour les agents, les évolutions en cours laissent présager de grands bouleversements, notamment en termes d'affectation.

### **Automatisation accrue, nouvelles expérimentations et déploiement.**

Les modules Gespro, surveillance-relance et Pilotage connaîtront des extensions de périmètres fonctionnels dans les mois à venir, en liaison avec la disparition de BDRP (Base des données des redevables professionnels) à l'horizon 2017.

En parallèle, une automatisation accrue sera recherchée pour certains actes de gestion. Concernant la CFE (Cotisation Foncière des entreprises), une expérimentation pour la prise en compte des rôles supplémentaires et dégrèvements sera menée en janvier 2018.

En matière de relance dématérialisée, une expérimentation a débuté en juin 2016 dans trois départements (Calvados, Marne et Seine et Marne). Elle vise à intégrer toutes les adresses électroniques dans le système d'information afin d'améliorer l'efficacité. Enfin côté pilotage, un outil pour l'ACIS V2 (Aide au Contrôle de la liquidation de l'Impôt sur les Sociétés) est annoncé fin 2016, et des compléments fonctionnels courant 2016 et 2017.

L'application Refonte des Systèmes de Paiement forcé (RSP) est jugée mûre pour un déploiement total d'ici fin 2017. Elle sera faite par vagues successives.

Suite à l'expérimentation dans les départements de l'Eure et de l'Aisne, trois vagues sont prévues

après le déploiement du 5 avril dernier (Calvados, Oise, Orne, Seine Maritime et Somme) :

- novembre 2016, 27 départements répartis dans 5 délégations interrégionales,
- mai 2017,
- novembre 2017.

La sphère des particuliers n'est encore pas concernée et des travaux complémentaires sont à programmer.

**F.O.-DGFIP** a souligné que l'arrivée de RSP forcé va générer des charges nouvelles pour les SIE, notamment en termes de fiabilisation des données issues de Médoc, Miriam et Gespro. C'est ce point précis qui avait été très problématique dans l'expérimentation menée dans l'Eure et retardé le processus. Vigilance donc sur ce sujet, les SIE n'étant pas dans une position des plus sereine actuellement.

**F.O.-DGFIP**, pour le moins dubitatif au regard des éléments présentés, a rappelé ses analyses et revendications dès les propos liminaires :

- Maintien d'un réseau de proximité au plus près des usagers.
- Conservation de la proximité géographique des implantations des services de contrôle et de gestion.
- Opposition à tout regroupement et à toute départementalisation des SIE.
- Exigence des moyens humains et matériels nécessaires à l'accomplissement des missions.

### **BULLETIN D'ADHESION**



NOM : ..... PRÉNOM : .....

N° DGI ou N° AGORA : ..... ADRESSE MÈL : .....

GRADE : ..... QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : ..... %

AFFECTATION : .....  
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à ..... le .....  
(signature)

→ **66 %** de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des Finances Publiques

45-47, rue des Petites Écuries 75484 PARIS Cedex 10

Téléphone : 01.47.70.91.69 - Télécopie : 01.48.24.12.79 - e-mail : [contact@fo-dgfip.fr](mailto:contact@fo-dgfip.fr) - web : <http://www.fo-dgfip.fr>

C.P.P. 0519 S 06593 - Imprimé au siège du Syndicat National - Directeur de la publication : *Hélène FAUVEL*